Première modification du
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de

BOURGHELLES

PLAN DE ZONAGE
planche n°2

Modification

échelle : 1/2000

Approuvé le :	Mis en révision le :	Arrêté le :	Approuvé le :	1ère révision simplifiée approuvée le :	1ère modification approuvée le :
26/02/96	13/12/02	15/07/05	22/09/06	05/09/07	05/09/07

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE :

N°1 pour la création de cheminement piétonnier
N°2 pour l'aménagement d'un espace de détente
N°3a pour l'extension de l'école
N°3b pour la création d'un espace vert
N°4 pour l'implantation d'un équipement sportif
N°5 pour l'aménagement du sentier
N°6 pour l'extension de la place

LÉGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Chemin piétonnier à préserver
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Bâtiment repéré dans le cadre de l'article L123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme
  - patrimoine végétal à protéger
  - patrimoine bâti
- Voies le long desquelles l'implantation des constructions est obligatoire sur au moins l'une des limites séparatives latérales

Constructions positionnées par le bureau d'études

Mise à jour le : 11 septembre 2003